

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »  
DU 10 OCTOBRE 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,  
le dix octobre,  
le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,  
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 04 octobre 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 25

Excusés représentés : 3

Excusés non représentés : 2

Absents : 1

Votants : 28

**PRESENTS :**

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BLANCHARD,  
M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES,  
M. DURIEUX, M. GIRODET, Mme GOMEZ, Mme JANISSET Mme JOLIVET,  
M. MARCEAU, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET,  
Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE,  
M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,

**EXCUSES REPRESENTES :**

Mme VINSON : Pouvoir donné à M. GIRODET  
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO  
Mme CHALANCON-LYOTHIER : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES

**EXCUSES :**

M. MARCON  
Mme TARERAT

**ABSENT :**

M. HAURY

n° 20231010\_D\_107

**Commission :**  
**Cycle de l'Eau**

**Objet : Attribution du  
marché Prestation de  
Service d'assistant à  
l'exploitation des  
services publics de  
l'Assainissement  
collectif et des eaux  
pluviales**

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le 6ème Vice-Président en charge de la commission Cycle de l'Eau indique au conseil communautaire que la procédure formalisée avec négociation (articles L.2124-3, R.2124-4 et R.2161-21 à R.2161-23 du Code de la Commande Publique) pour la consultation des entreprises pour la prestation de service d'assistance à l'exploitation des services publics de l'assainissement collectif et des eaux pluviales, a été lancée le 24 mars 2023. Ce marché a pour objet la gestion de l'exploitation, de l'entretien et de la maintenance des services publics d'assainissement des communes d'Aurec sur Loire, La Séauve sur Semène, Pont Salomon, Saint Didier en Velay, Saint Ferréol d'Auroure, Saint Just Malmont et Saint Victor Malescours, pour un linéaire de 309 kilomètres de réseaux (139 km d'Eaux usées, 114 km d'eaux pluviales et 56 km d'unitaire). Ainsi que l'exploitation de 11 stations d'épuration :

- Aurec sur Loire, le Bourg
- Aurec sur Loire, les Sauvages
- Aurec sur Loire, Mons
- Pont Salomon, l'Alliance
- Saint Didier en Velay, Champvert
- Saint Didier en Velay, la Rullière Sud
- Saint Didier en Velay, la Rullière Nord
- Saint Just Malmont, Roche Moulin
- Saint Just Malmont, Malmont
- Saint Ferréol d'Auroure, Courbon
- Saint Victor Malescours, la Couleyre

Le marché a une durée totale de 26 mois.

Le retour des candidatures a eu lieu le 24 avril 2023 à 12h00.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou sous-Préfecture  
le :

AR Prefecture

043-244301131-20231010-20231010\_D\_107-DE  
Reçu le 23/10/2023

La commission d'appel d'offres des candidatures s'est réunie le 9 mai 2023, pour l'ouverture des plis, 2 entreprises ont répondu à la consultation.

- SAUR S.A.S (Société par Actions Simplifiée) – 42 Montrond-Les-Bains
- VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux – Territoire Loire Auvergne 4 place d'Armes – CS 30032 – 42406 Saint-Chamond Cedex

La Commission d'appel d'offres a décidé de retenir les 2 candidatures pour la phase « offre »

Le dossier « offre » a donc été envoyé aux 2 candidats avec un retour prévu le 3 juillet 2023 à 12h00.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 août 2023, pour l'ouverture des plis, 1 entreprise a répondu à la consultation.

- VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux – Territoire Loire Auvergne 4 place d'Armes – CS 30032 – 42406 Saint-Chamond Cedex

Après le processus de négociation, la commission d'appel d'offres a proposé de retenir :

- VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux – Territoire Loire Auvergne  
4 place d'Armes – CS 30032 – 42406 Saint-Chamond Cedex
- |             |                              |
|-------------|------------------------------|
| Montant     | 1 544 446,96 € HT (base DQE) |
| Taux de TVA | 20 %                         |
| Montant TTC | 1 853 336,35 € TTC           |

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'attribution du marché à l'entreprise et au montant précité,
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit marché.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

François MARCEAU

Le Président,

Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20231010-20231010\_D\_107-DE  
Reçu le 23/10/2023